

Crisnée, le 28 janvier 2020

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - CDLD - nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui se tiendra

Le mercredi 05 février 2020 à 19h00 à la Maison Communale.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la dernière réunion.
2. Terre et Foyer– Assemblée générale ordinaire du 20 février 2020 à 18h
3. Convention relative à la reconnaissance de Réseau de Lecture publique de Hesbaye.
4. Convention de mise à disposition d'une puissance énergétique du toit du hangar du service travaux.
5. Marché public de Services du service extraordinaire -Mission Auteur de projet : PIC 2019-2021 - Approbation des conditions et du mode de passation.
6. Patrimoine communal. – Liaison rue Halette - rue Louis Happart – Expropriation pour cause d'utilité publique.
7. Communications

Extrait du règlement d'ordre intérieur du conseil communal – décision du 8 janvier 2013 :

« Article 10 - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit être accompagné par un projet de délibération.

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération visé à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du Conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du Conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal. »

La Directrice Générale ff,



Le Bourgmestre ff,

